

Appel à Candidature (relance)

La Direction Générale relance l'appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Service Relation Avocats** relevant de la Division Suivi des Affaires Judiciaires au niveau du Département Contentieux / Direction des Affaires Juridiques et du Secrétariat du Conseil d'Administration.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Chef de Service Relation Avocats/ Division Suivi des Affaires Judiciaires/ Direction des Affaires Juridiques et du Secrétariat du Conseil d'Administration	-Chef de Service et assimilé, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 1 an dans le poste ; Ou -Cadre de formation Bac+3 minimum (licence ou équivalent), ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 4 ans à la CNSS.	-Connaissance de l'organisation et des métiers de l'institution ; -Connaissance des techniques de base de la comptabilité ; -Capacité à gérer les relations avec les avocats et les huissiers de justice ; -Capacité à suivre la liquidation des notes d'honoraires et les frais relatifs aux avocats et huissiers de justice ; -Capacité à gérer les compagnes d'évaluation périodiques des avocats ; -Connaissance des outils de reporting ; -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ; -Capacité d'analyse et de synthèse des données.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2023@cnss.ma** au plus tard le **20 Fevr 2023** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.



Hassan BOUBRIK
Directeur Général

